



Compte rendu Atelier Habitat Cadre de vie

Satillieu, 17 juin 2016



MAIRIE DE SATILLIEU



Présents :

- ▶ Jacques BLANCHARD, ACCA
 - ▶ Joseph GAY, APPMA
 - ▶ Dominique CHASTAN, APPMA
 - ▶ E. DAVID- LATRECHE, Chef d'établissement scolaire
 - ▶ Bruno RODRIGUEZ, Chef d'établissement scolaire
 - ▶ Guy CHENEVIER, Retraité
 - ▶ Paulette VALLET, Retraîtée et présidente du comité des fêtes
 - ▶ Roxane BOENS, Présidentes association des écoles
 - ▶ Jean-Paul GALICHET, Retraité
 - ▶ Patrick JACQUEMOND, Batterie – Fanfare Les Bleuets de Satillieu
 - ▶ Rémi ASTIER, Ouvrier d'usine
 - ▶ Gilles BACH, EHPAD Les Charmes

 - ▶ **Excusés:** Président Communauté de communes, Chambre d'Agriculture, ARS, Directeur de l'école publique, ABF, DREAL, DDT, Maire de Saint-Romain-d'Ay
- ▶ **Elus municipaux :**
 - ▶ Denis REYNAUD, Conseiller municipal
 - ▶ Patrick SERVANTON, Adjoint au maire
 - ▶ Véronique BAYLE, Conseillère municipale
 - ▶ Marie VERCASSON, Première adjointe
 - ▶ Pierre GIRAUD, Maire
 - ▶ Maurice DUMONT, Conseiller municipal
 - ▶ Catherine DESAINT, Conseillère municipale
 - ▶ Nathalie FOMBINNE, Conseillère municipale

 - ▶ **BEMO URBA & INFRA**
 - ▶ Quentin Champomier

Remarques et précisions apportées par les participants

- Rappel général de la construction d'un PLU
- Le nombre de logements vacants est à prendre avec précautions et seront à réactualiser lors de la phase opérationnelle du PLU
- Les logements du centre bourg ne correspondent pas forcément à la demande actuelle
- Les OPAH réalisées sur la commune n'ont pas entraînés de grandes rénovations, par contre, à l'échelle intercommunale, des opérations se réalisent
- Les logements de la commune sont souvent jugés trop cher en location, favorisant la vacance (117 logements vacants au dernier recensement)
- Certains biens ont du mal à se vendre sur la commune
- On compte 2 logements communaux sur la commune
- Le locataire devenant propriétaire sur la commune semble être un modèle dépassé
- Les terrains de la commune reste moins chers qu'ailleurs mais sont victimes de problèmes d'accès ou de positionnement (beaucoup de terrain exposés au Nord)
- La commune dispose de nombreux services et activités à destination d'une population variée et de tout âge.
- La municipalité met en avant une utilisation rationnelle du terrain: Les permis de construire sur un terrain de 5 000m² ne sont pas en adéquation avec les politique actuelles en matière d'urbanisme. Le PLU veillera à ce que les droits à construire permettent à la commune de se développer, tout en favorisant cette gestion durable du territoire
- Lors du POS, une vingtaine de bâtiments pouvant changer de destination avait été repérée. Une étude de densification aurait pu également être faite. Dans le cadre du PLU, ces éléments d'optimisation de l'habitat seront prioritairement regardé vis-à-vis d'une possible artificialisation des sols.